

# LE CAHIER DE VACANCES DE FIDEAS CAPITAL

## Réchauffement et dérèglement climatiques, la nouvelle norme !

Fideas Capital vous propose des extraits et résumés de sa recherche Finance & Climat pour comprendre depuis vos lieux de vacances les bouleversements climatiques à l'œuvre et le rôle de la finance pour accompagner la transition écologique des entreprises.



N° 3 DANS CE NUMÉRO : « INDUSTRIE ET RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE »



Y a-t-il une contradiction entre une politique de réindustrialisation et la lutte contre le réchauffement climatique. Pas nécessairement, même si l'objectif de verdir l'économie peut ne pas être le véritable but.

Empreinte carbone d'un pays

C'est l'ensemble des émissions qu'on peut lui attribuer parce qu'il en est responsable, directement ou indirectement, y compris les émissions importées (produits consommés dans le pays mais produits ailleurs). Construire une usine en France produisant des biens consommés localement à la place des mêmes biens produits en Chine peut être positif pour l'empreinte carbone française.

Investir pour décarboner

Décarboner l'industrie, c'est investir pour produire les mêmes biens en émettant moins de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour positive qu'elle soit, cette tendance ne doit pas conduire à omettre les questions clés, notamment comment consommer moins et mieux.

Verdir l'économie, un alibi pour se réindustrialiser

Les investissements bas-carbone permettent aussi de répondre à d'autres priorités réaffirmées avec la crise Covid et la guerre en Ukraine : la souveraineté industrielle et le soutien public de leur industrie, jugé acceptable quand c'est fait au nom de la lutte contre le réchauffement climatique.

## DEUX EXEMPLES : ETATS-UNIS ET FRANCE

**Inflation Reduction Act aux Etats-Unis** : un paquet d'investissements qui touche notamment le climat, mais pas que !

Pour ce qui concerne le climat, il s'agit de l'investissement (\$370 mds) le plus important de l'histoire de l'Oncle Sam. Cette loi présente des controverses. Si elle vise à renforcer la réduction des émissions de GES de 10% d'ici 2030, le résultat n'est pas conforme à l'Accord de Paris. Elle investit dans la création d'une banque verte pour financer des projets de développement durable, mais interdit au ministère de l'Intérieur de délivrer des permis pour le développement de l'éolien en mer, à moins que soixante millions d'acres minimum - la taille du Michigan (Pays-Bas, Autriche, Belgique, Suisse et Luxembourg cumulés) - aient été concédés pour le pétrole et le gaz l'année précédente, etc. Et, de manière générale, il s'agit de protéger l'industrie américaine de la concurrence étrangère, ce qui est dénoncé notamment par l'Union Européenne.

**Loi « industrie verte » en France** : un objectif officiel, faire de la France la 1ère nation de l'industrie verte en Europe en décarbonant les sites existants, en produisant plus chez nous et en réduisant nos importations en provenance de pays respectant moins l'environnement. L'objectif est à la fois économique et écologique. Ce plan s'appuie sur deux piliers principaux : 1/La production en France de technologies clés permettant de faciliter la transition de l'ensemble de l'économie (hydrogène, batteries électriques, panneaux solaires) - des efforts de redéploiement de l'industrie nucléaire ont fait l'objet d'une loi à part, qui concourent aux mêmes objectifs. 2/La décarbonation des sites industriels émettant le plus de CO2 (aluminium, métallurgie, cimenterie). Cette loi s'inscrit dans un ensemble plus vaste destiné à permettre la transition écologique du pays.

CONTACTEZ-NOUS :

Didier Lorre : [dlorre@fideas.fr](mailto:dlorre@fideas.fr) - 06 74 79 63 56 Christophe Baudry [cbaudry@fideas.fr](mailto:cbaudry@fideas.fr) - 06 23 77 36 22

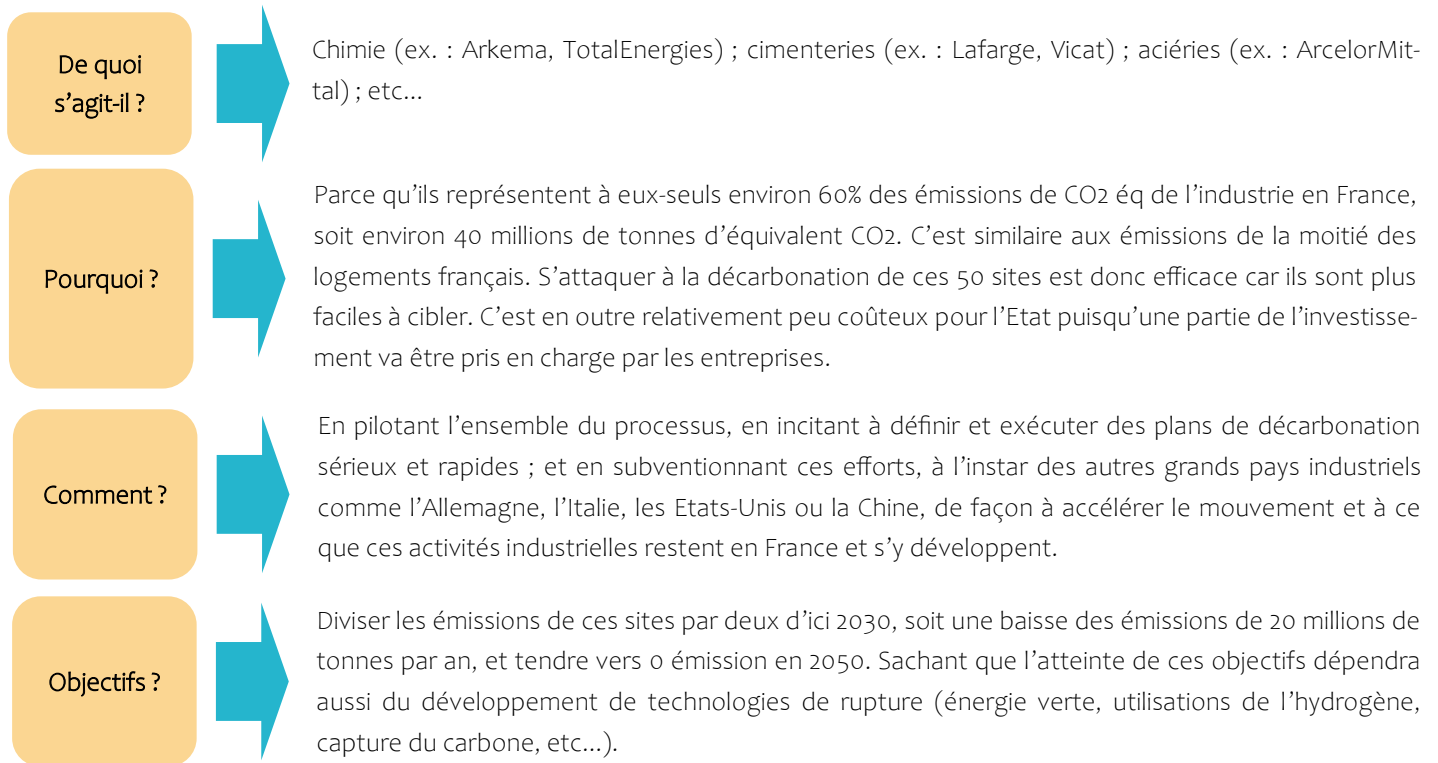


« Energies renouvelables ou nucléaire ? En France, les deux mon Général ! »

- Entre passionnés et pourfendeurs des éoliennes et du nucléaire, cette question agite les esprits. Le rapport de RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité français publié fin 2021, apporte des éléments sur ce sujet. Il a été construit avec toutes les parties prenantes (dont laboratoires de recherche, industriels, ONG pro et anti-nucléaires).
- La France consomme environ 1 600 TWh d'énergie par an dont **un quart d'électricité**. Le reste est composé majoritairement d'énergies fossiles destinées au transport, au chauffage et aux industries. La Stratégie Nationale Bas Carbone qui a fixé des objectifs de décarbonation de l'économie française en phase avec l'Accord de Paris, vise une consommation d'énergie en 2050 de 930 TWh (-42%) dont 55% d'électricité.
- **La consommation d'énergie doit donc baisser** significativement grâce à la **sobriété** (abaisser sa consommation d'énergie par un changement de comportement) et à **l'efficacité énergétique** (abaisser la consommation d'énergie en maintenant un même service). Des innovations technologiques peuvent aider (ex. : pompes à chaleur, voitures électriques).
- **La production d'électricité doit augmenter de l'ordre d'un tiers, pour deux raisons : l'électrification de l'économie et le renouvellement du parc.** Les centrales nucléaires françaises ont été construites en majorité en même temps, il y a 30 à 40 ans, et ont une durée de vie théorique de 60 ans... peut-être un peu plus mais ce n'est pas garanti. Le photovoltaïque et les éoliennes doivent être renouvelés au bout d'une trentaine d'années.
- Le rapport propose plusieurs scénarii pour y parvenir, avec un démantèlement du nucléaire ou un « nouveau nucléaire ». La conclusion est que le choix n'est pas entre le nucléaire et les renouvelables, mais entre le fait d'avoir une forte probabilité **d'avoir assez d'électricité bas carbone** dans une économie en transition, **ou de manquer d'électricité bas carbone**, voire d'électricité tout court ! Si l'on veut éviter ces risques, il faut construire tout ce que l'on peut, nucléaire et renouvelables.



L'Etat organise la décarbonation des **50 sites industriels les plus émetteurs de CO2** en France.



DANS LE PROCHAIN NUMÉRO : « FAUX-SEMBLANTS »

⚠ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Ce document est établi par Fideas Capital dans un but d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription de ce produit. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter le prospectus de l'OPCVM afin de prendre connaissance des risques encourus notamment de perte en capital, de liquidité et de contrepartie. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs, de son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque.